

Bruxelles, le 25 septembre 2001

La Commission va promouvoir l'amélioration de l'accès à l'internet pour les personnes handicapées

La Commission européenne a adopté aujourd'hui une communication sur l'amélioration de l'accessibilité des sites Web publics. Cette communication de la Commission soutient les efforts déployés par les institutions européennes et par les États membres pour adopter et mettre en œuvre des instructions qui rendront l'internet plus facile à utiliser pour les personnes handicapées et les personnes âgées.

L'Union européenne compte 37 millions de personnes handicapées, et de plus en plus de personnes âgées. Alors que les applications d'accès en ligne aux services publics sont de plus en plus répandues à travers le monde, ces catégories de personnes sont menacées d'exclusion sociale en raison des divers obstacles techniques auxquels elles sont confrontées dans l'utilisation de l'internet.

«En Europe, nous avons désormais clairement établi qu'il fallait prendre des mesures pour recenser et éliminer ces obstacles», a indiqué M. Erkki Liikanen, membre de la Commission chargé de la société de l'information. «Nous voulons garantir aux citoyens une société qui offre les mêmes chances à tous. La Commission européenne s'est engagée fermement à atteindre cet objectif».

M. Yannis Vardakastanis, président du forum européen des personnes handicapées (FEPH) a déclaré que «dans la société, l'information est vitale pour tous les citoyens car elle est indispensable au plein exercice de la citoyenneté et à l'égalité. Dans la société de l'information actuelle, le Web est l'un des principaux outils pour la communication, le travail ou l'achat de produits. Pour les handicapés, la conception même des sites Web peut faire toute la différence entre intégration et exclusion sociale»

Les concepteurs des sites Web peuvent facilement éliminer la plupart des obstacles qui empêchent l'accès au Web en suivant des règles simples relatives au contenu, à la structure et au codage du site. Malheureusement, ces techniques ne sont ni bien connues ni systématiquement mises en œuvre.

C'est la raison pour laquelle l'initiative relative à l'accessibilité du Web du consortium World Wide Web (World Wide Web Consortium / Web Accessibility Initiative (W3C/WAI)) a élaboré ces instructions, avec le soutien du programme de recherche «Applications télématiques» de la Commission européenne¹. Il s'agit d'un mécanisme facultatif destiné à aider les fournisseurs d'information du secteur public et les concepteurs de sites Web qui l'appliquent à se conformer à un ensemble de règles informelles concernant la conception et la structure des sites Web.

¹ Un des programmes du quatrième programme-cadre (1994-1998)

En adoptant ces instructions, la Commission souhaite rendre les sites Web plus accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées. Cette communication fait donc partie intégrante du plan d'action eEurope 2002, adopté au Conseil européen de Feira en juin 2000, et dont l'un des objectifs spécifiques consiste à garantir que les personnes handicapées pourront bénéficier pleinement des nouvelles technologies et de l'internet.

Les instructions W3C/WAI constituent les meilleures pratiques existantes en matière de conception ouverte à tous pour l'internet et elles devraient être compatibles avec les technologies les plus récentes comme avec d'autres, plus anciennes. Ces instructions, qui sont considérées comme des normes mondiales de fait pour la conception de sites Web accessibles, sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'amélioration de l'accès aux sites Web dans le secteur public, notamment dans les domaines de la santé en ligne, de l'accès électronique aux services publics et de l'apprentissage en ligne (eHealth, eGovernment, eLearning). Elles font en permanence l'objet d'examen et d'améliorations au sein du groupe W3C/WAI.

Dans le cadre de sa stratégie de réalisation de la Commission en ligne, la Commission s'emploie activement à améliorer ses propres services sur le Web. Le site Web Europa (<http://europa.eu.int/>) compte adopter les instructions avant la fin 2001, et l'Office des publications a déjà lancé un projet pilote visant à rendre les documents des traités accessibles en ligne aux personnes atteintes de déficiences visuelles.

Les États membres et les institutions européennes auront adopté les instructions pour tous les sites Web publics avant la fin 2001, et ont accepté d'échanger des informations et de procéder à des évaluations comparatives des progrès accomplis. Les progrès réalisés en ce qui concerne l'accessibilité du Web et les meilleures pratiques dans les États membres sont suivis par un groupe d'experts chargé de l'accessibilité de l'internet pour tous baptisé «*eAccessibility for all*» qui a été créé dans le cadre du plan d'action eEurope 2002.

Parmi les autres mesures prises, il faut citer la création d'un groupe interinstitutionnel chargé de promouvoir l'adoption et la mise en œuvre des instructions au sein des institutions européennes et le lancement de campagnes de sensibilisation et de formation sur l'accessibilité du Web. Les organismes financés par l'Union européenne ou par les États membres seront invités à rendre leurs sites Web accessibles.

D'autres travaux sur l'accessibilité du Web en Europe ont été entrepris en concertation avec le forum européen des personnes handicapées (FEPH). Le FEPH est une organisation représentative des personnes handicapées qui a établi un dialogue régulier avec l'Union européenne.

http://europa.eu.int/information_society/accessibility/

Les instructions en pratique

Dans la pratique, comment ces règles et instructions permettent-elles de rendre les sites Web accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées ?

Les non-voyants, par exemple, peuvent «lire» les pages Web par l'intermédiaire d'un lecteur d'écran qui produit une combinaison de contenu auditif ou Braille actualisable. Même les pages Web les plus simples contiennent parfois des images et leur contenu est formaté au moyen de tableaux. Or, les non-voyants ne voient pas les tableaux et leurs lecteurs d'écrans peuvent avoir des difficultés à les interpréter.

Dans les deux cas, il est possible d'utiliser des codes et des textes spéciaux pour décrire l'image à l'utilisateur et la structure du tableau au lecteur d'écran. Ces codes ne sont pas difficiles à mettre en œuvre, mais la plupart des concepteurs de sites - et les concepteurs d'outils de création de sites - les considèrent comme facultatifs, si toutefois ils en connaissent l'existence.

On peut également citer l'exemple de l'apprentissage à distance par le Web. Outre l'aide qu'il apporte aux individus dans leur épanouissement personnel et dans le développement de leur carrière, il constitue une composante importante de l'apprentissage tout au long de la vie, élément essentiel dans une économie moderne telle que celle de l'Europe. Toutefois, l'apprentissage à distance n'est pas toujours aisé, et c'est la raison pour laquelle les cours comportent de plus en plus souvent un contenu multimédia, avec par exemple des cours donnés à l'université, des films, des animations et des vidéoconférences. Or, beaucoup de ce contenu risque d'être difficilement accessible pour les sourds et les non-voyants s'il n'a pas été conçu conformément aux instructions.

Ainsi, des éléments multimédia qui auraient été rajoutés pour améliorer un cours d'apprentissage à distance peuvent, dans la pratique, en interdire l'accès à certains utilisateurs si ces éléments n'ont pas été conçus correctement. Ce type de problème sera de plus en plus courant avec l'accroissement de la pénétration du multimédia dans d'autres secteurs du Web, tels que le commerce électronique, l'information et les loisirs. Pourtant, la plupart de ces problèmes peuvent être réglés en ajoutant simplement des descriptions textuelles du contenu multimédia, comme des transcriptions du matériel audiovisuel par exemple.

Les instructions abordent de nombreux autres aspects. Les concepteurs qui les respecteront contribueront non seulement à rendre les sites Web accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées, mais aussi à créer des sites plus faciles à utiliser et plus conviviaux pour tous.